

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Compte rendu de la séance du 7 juin 2024 à 14h30

Le Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier de Pont l'Évêque s'est réuni le vendredi 7 juin 2024 à 14h30, en salle de réunion de l'EHPAD.

Assistaient à la réunion :

Membres avec voix délibérative :

- COME Anne-Lise, Directrice Déléguée

Représentants des personnes accueillies en EHPAD :

- MASSOT Didier

- MIGNON Isabelle

Représentants des familles et/ou représentants légaux :

- LETALLEUR Brigitte

Représentant du personnel nommé par les organisations syndicales :

- BESNARD Lydia

Membres invités :

- Encadrement : Madame BIENACEL Maryse, cadre supérieur de santé, Madame LE GOFF Odile, cadre de santé
- Monsieur Nathan GEAY, psychologue
- Madame Adélaïde LECESNE, représentante des agents de l'EHPAD
- Madame Sylvie CHARDEY, animatrice

Membres excusés:

- Madame RIOULT Micheline, Présidente du CVS
- Madame Edwige MOREAU, représentante des familles
- Monsieur Claude CANU, représentant des familles
- Madame Amandine LANDAIS, représentante des organismes tutélaires
- Madame Laurence SPELTY, représentante des agents de l'EHPAD.

Les points de l'ordre du jour sont abordés :

1. **Approbation du compte rendu du 15 mars 2024,**
2. **Tarifs 2024**
3. **Point restauration**
4. **Point réclamations/remerciements**
5. **Point évènements indésirables**
6. **Point d'étape plan d'action rapport d'activité du CVS**
7. **Projet des usagers**
8. **Questions diverses.**

Madame COME se présente aux membres du Conseil de la Vie Sociale.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 MARS 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. TARIFS 2024

Madame COME présente les tarifs hébergement et dépendance 2024 suite à l'arrêté tarifaire du Conseil Départemental du Calvados.

3. POINT RESTAURATION

Madame COME indique qu'une commission des menus va se dérouler le 13 juin prochain. En amont de cette réunion, Madame COME demande aux membres du CVS leurs avis et souhaits en matière de menus.

Madame LETALLEUR regrette que les mixés et moulinsés soient un peu secs en surface. Madame BESNARD souligne que les agents ajoutent parfois un peu de lait chaud. Madame COME propose d'ajouter un morceau de beurre aux plats moulinsés ou mixés.

Madame MIGNON se dit satisfaite de la nourriture qui lui est servie.

En matière de fruits, Madame LETALLEUR suggère que certains fruits soient servis sous forme de mousse pour les résidents présentant des risques de fausse route. Madame BESNARD souligne que cela pourrait être fait au niveau des services. Madame COME évoque la possibilité d'échanger sur le sujet avec le responsable de la restauration de la cuisine du CH Lisieux.

Monsieur MASSOT indique que les frites sont trop dures et souvent froides. Il regrette également que les quantités servies ne soient pas toujours suffisantes.

4. POINT RECLAMATIONS/REMERCIEMENTS

Madame COME présente les réclamations et remerciements relatives à L'EHPAD reçues depuis le 1^{er} janvier 2024. Elle indique avoir ajouté ce point à l'ordre du jour au regard des inspections EHPAD en cours au niveau national.

2 remerciements et 3 plaintes ont été enregistrés depuis le début d'année. Les réclamations concernaient l'entretien du linge, l'hygiène des locaux et un changement d'unité non souhaité par la famille.

Madame LETALLEUR fait part d'une réclamation de Mme MOREAU, représentante des familles excusée ce jour, au sujet des ventilateurs à la charge des familles. Elle demande pourquoi la journée de solidarité ne sert pas à ce genre d'acquisitions pour les personnes démunies. Madame COME indique qu'il n'est pas possible de déployer un ventilateur pour les 210 résidents. Elle précise que certaines pièces comme les salles de restauration sont climatisées et qu'il existe au sein de l'établissement un petit stock de ventilateurs pour les résidents n'ayant pas les moyens d'en acheter un.

Madame BIENACEL rappelle les normes à respecter en matière de température dans les chambres et les équipements qui sont en place.

En ce qui concerne les périodes de canicule, Madame COME indique que le stock de brumisateurs et de bouteilles d'eau minérale a été vérifié. Madame BIENACEL précise qu'un petit livret rappelant les bonnes pratiques dans ces périodes a été réalisé et diffusé.

Madame LETALLEUR fait part d'une seconde question de Madame MOREAU concernant les soins dentaires et les lunettes. Madame COME souligne que l'établissement doit solliciter Mobidents et que le cabinet Mobidents est adapté pour recevoir des résidents en fauteuil roulant.

En ce qui concerne les lunettes, Madame BIENACEL annonce qu'une convention va être passée avec une orthoptiste agréée pour faire des bilans visuels. Cette orthoptiste assurera des permanences sur l'EHPAD afin de répondre aux besoins des résidents plus rapidement. L'ensemble des modalités de fonctionnement sera communiqué aux familles et résidents.

Madame LECESNE informe les membres du CVS que pour les prothèses auditives, une entreprise spécialisée peut se rendre sur le site de l'EHPAD pour effectuer réglages et entretien des prothèses.

5. POINT EVENEMENTS INDESIRABLES 2023

Madame COME présente le bilan 2023 des événements indésirables déclarés par les professionnels de l'EHPAD et indique que cela permet de mettre en place des actions correctives.

125 déclarations ont été enregistrées en 2023 (en nette augmentation). Elles concernent principalement l'organisation des soins, la sécurité des personnes, la restauration, la sécurité des biens et des personnes, le circuit du linge...

Les actions mises en place sont transmises aux équipes tous les deux mois.

Madame LETALLEUR évoque le fait que l'absentéisme du personnel peut perturber la prise en charge des résidents. Madame BIENACEL détaille les mesures RH mises en place pour assurer les remplacements. Madame COME rappelle la situation financière de l'EHPAD.

Madame LETALLEUR regrette que l'heure du coucher des résidents soit identique été comme hiver. Madame COME propose de réfléchir à une réorganisation des tâches des équipes de l'après-midi et de nuit pour permettre de modifier les horaires où les résidents sont couchés. Madame COME souligne également que les agents tiennent compte des habitudes de vie des résidents. Madame LETALLEUR émet le souhait d'une plus grande communication entre les agents afin que les demandes et habitudes des résidents soient prises en compte. Madame LE GOFF rappelle le travail de persuasion à faire auprès des équipes. Madame COME invite les familles à ne pas hésiter à se rapprocher des infirmières.

6. POINT D'ETAPE PLAN D'ACTION RAPPORT D'ACTIVITE DU CVS

Madame COME rappelle les objectifs fixés en 2024 :

- ✓ Un groupe de travail sera constitué pour l'organisation de la place du village.
- ✓ Les modalités de remplissage de l'enquête annuelle de satisfaction seront modifiées. L'aide au remplissage sera assurée par des étudiants. Un item sera ajouté en ce qui concerne l'accueil de l'EHPAD.
- ✓ Impliquer les familles et résidents dans la démarche qualité : évaluation de l'EHPAD en 2027 et ses différentes thématiques, points réguliers sur les événements indésirables, les réclamations...

7. PROJET DES USAGERS

Madame COME informe les membres du CVS que le projet des usagers sur le secteur sanitaire est en cours de rédaction avec les représentants des usagers du SMR. Ce projet sera ensuite présenté aux membres du CVS.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MASSOT regrette que le repas des aînés ait été annulé au dernier moment. Madame COME rappelle que ce choix a été fait afin de ne pas contaminer d'autres personnes au regard de l'épidémie de gastro-entérite en cours sur l'EHPAD à cette époque.
- Madame LE GOFF demande à Madame COME si un EHPAD public est en droit d'avancer les cautions demandées pour certaines animations. Madame COME indique que ce n'est pas possible dans un établissement public.
- Madame LE GOFF demande si le prêt du minibus de l'EHPAD pour usage personnel est possible. Madame COME émet une réponse négative, sauf s'il s'agit d'une sortie dans le cadre d'une animation financée par l'association « Les jardins du bonheur » avec conduite du véhicule par un professionnel de l'EHPAD sur son temps de travail.
- Madame MIGNON souhaite acheter des toiles et des chevalets pour pouvoir peindre. Elle demande également la possibilité d'avoir un lieu dédié pour faire des activités artistiques seule. Madame BIENACEL souligne que le seul lieu où le matériel peut être laissé en sécurité est la chambre de la résidente. Madame BESNARD propose de réorganiser l'agencement de la chambre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H15.

La Vice-Présidente du CVS

Brigitte LETALLEUR

